



Les problèmes des solution existante de redaction des contrats

Par **amouta6**, le **01/02/2011** à **14:27**

Bonjour,

Je suis une étudiante (3ème année) en informatique appliquée à la gestion. Je suis en train de préparer mon projet de fin d'études qui permet de créer un éditeur de contrats en utilisant un DSL (langage spécifique au domaine juridique, qui présente un ensemble de règles permettant à un utilisateur non-informaticien de programmer et c'est utile au niveau de modification des clauses).

Ma question est dirigée au rédacteur de contrat pour savoir quel sont les difficultés et les limites présentes dans les solutions actuelles (les contrats types, les éditeurs de contrats,..) pour que je puisse avoir une idée sur les limites de l'existant et d'essayer de les éviter dans mon prochain produit.

J'espère que vous m'aidez.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **01/02/2011** à **18:51**

Bonjour,

Je laisse le soin aux autres spécialistes de vous répondre. La seule chose que je note c'est que j'ai dû corriger pas mal de fautes (syntaxe, ponctuation, orthographe). Ce n'est pas un reproche que je vous fait mais seulement une mise en garde car si votre logiciel ou votre

programme est truffé de fautes, personne ne voudra s'en servir.

Par ailleurs, ce type de programme existe déjà dans nombre de professions utilisant le droit dans le secteur tertiaire : banque, assurance, immobilier, notariat, avocats, huissiers, etc. Rapprochez-vous de ces professionnels pour avoir leurs avis et leurs expériences.

Bonne chance.